



**Concours interne, externe et de 3<sup>ème</sup> voie d'adjoint technique  
principal de 2<sup>ème</sup> classe territorial  
Session 2020**

**OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du 30 mars 2021**

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury d'admissibilité a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14. La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

**Etaient physiquement présents**, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

**Vincent CHRETIEN**, président du jury, directeur des services espaces verts, propreté et déchets à l'EPT Plaine Commune, siégeant au titre du collège des personnalités qualifiées,  
et pour l'administration :  
Martine BARBEROUX, Directrice des concours,  
Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,  
Stéphane WOJNAROWSKI, Cadre pédagogique.

**Vincent CHRETIEN** atteste du bon déroulement des opérations.

**Etaient régulièrement convoqués à la réunion à distance :**

**Pour le collège des fonctionnaires territoriaux :**

Alain CUTILLAS, ingénieur territorial à Pantin  
Stéphanie DA SILVA, ingénieur territorial principal au département de Seine-Saint-Denis  
Alex HOURSON, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au SYREC 92  
Déborah MABILLEAU, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à Aulnay-sous-Bois  
Jean-Roland MICHEL, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à Aulnay-sous-Bois  
Karine MULLET, ingénieur territorial principal à Nogent-sur-Marne  
Bruno PEYREL, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à Meudon  
Christelle VAPAILLE, représentante du personnel de catégorie « C » à la CAP

**Pour le collège des personnalités qualifiées :**

Djamila BENKERROU, chef de secteur espaces publics à l'EPT Est-Ensemble  
Madame DRAÏ-VILLAUME, nutritionniste et formatrice, retraitée  
Olivier FERNANDES PEDRO, technicien opération construction maintenance à la région Ile-de-France  
Eric GARREAU, chef de projet audiovisuel à Aubervilliers  
Rachelle MARSAT, adjointe au responsable des espaces verts à Neuilly-sur-Seine  
Fabrice PERROT, chef de service bâtiment, retraité  
Samir SAID, responsable entretien général Lycée à la région Ile-de-France

**Pour le collège des élus locaux :**

Marie-Christine BAILLET, conseillère municipale d'Asnières-sur-Seine  
Marie-Line CLARIN, conseillère municipale de la Courneuve  
Jacques DJENGOU MBOULE, conseiller municipal déléguée de Boissy-Saint-Léger  
Christophe PAQUIS, adjoint au maire des Lilas

4 membres du jury ont perdu leur qualité d'élu local à la suite des dernières élections municipales. Ils n'ont donc pas été invités à siéger.

**Observations :**

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 6 du 8 janvier 2020, s'est réuni ce jour afin d'établir la liste des candidats admis à la session 2020 des concours interne, externe et de 3<sup>ème</sup> voie d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'admission et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Dans la spécialité « environnement hygiène » le jury décide de transférer du concours externe vers le concours interne :

- 4 postes pour l'option « agent d'assainissement », ce qui porte à 15 le nombre de postes à pourvoir dans cette option.

.../...

**CONCOURS INTERNE**  
**164 admis**

**Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : 58 admis**

- Option : Peintre, poseur de revêtements muraux : 10 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Menuisier : 11 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Ouvrier en VRD : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Agent d'exploitation de la voirie publique : 18 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Ouvrier d'entretien des équipements sportifs : 6 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) : 10 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Serrurier, ferronnier : 2 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Espaces naturels, espaces verts : 25 admis**

- Option : Employé polyvalent des espaces verts et naturels : 25 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Restauration : 14 admis**

- Option : Cuisinier : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Restauration collective ; liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) : 13 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Environnement, hygiène : 51 admis**

- Option : Propreté urbaine, collecte des déchets : 14 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Qualité de l'eau : 0 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Agent d'assainissement : 15 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics : 22 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Communication, spectacle : 3 admis**

- Option : Projectionniste : 3 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Logistique et sécurité : 13 admis**

- Option : Surveillance, télésurveillance, gardiennage : 13 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**CONCOURS EXTERNE**  
**63 admis**

**Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : 18 admis**

- Option : Peintre, poseur de revêtements muraux : 2 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Menuisier : 6 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Ouvrier en VRD : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Agent d'exploitation de la voirie publique : 4 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Ouvrier d'entretien des équipements sportifs : 0 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Maintenance des bâtiments (agent polyvalent) : 4 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Serrurier, ferronnier : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Espaces naturels, espaces verts : 25 admis**

- Option : Employé polyvalent des espaces verts et naturels : 25 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Restauration : 13 admis**

- Option : Cuisinier : 2 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Restauration collective ; liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire) : 11 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Environnement, hygiène : 6 admis**

- Option : Propreté urbaine, collecte des déchets : 2 admis avec un seuil fixé à 10,20 sur 20
- Option : Qualité de l'eau : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Agent d'assainissement : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20
- Option : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics : 2 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Communication, spectacle : 0 admis** avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

**Spécialité Logistique et sécurité : 1 admis**

- Option : Surveillance, télésurveillance, gardiennage : 1 admis avec un seuil fixé à 10,00 sur 20

.../...

Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation de l'ensemble de cette opération qui a permis aux candidats de passer leurs épreuves dans de bonnes conditions malgré la situation exceptionnelle.

Fait à Pantin, le 30 mars 2021



Le Président du jury,

Vincent CHRETIEN

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Stéphane WOJNAROWSKI	